



Rapport sur les municipalités de l'Atlantique (2024)

Quelles municipalités soutiennent le mieux les PME?

Septembre 2024

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction	2
Responsabilité fiscale	3
Paperasserie	7
Soutien aux PME.....	14
Prix récompensant des municipalités de l'Atlantique.....	19
Recommandations de la FCEI	21
Annexe A - Bulletins par indicateurs.....	22
Annexe B - Bulletins par municipalités	24
Annexe C - Méthodologie	30

Avant-propos

Dans cette deuxième édition du *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique*, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) évalue une nouvelle fois la qualité du soutien qu'offrent les municipalités aux PME locales. Elle invite aussi ces dernières à s'adapter à l'évolution du paysage des affaires au Canada atlantique tout en aidant les propriétaires de PME à faire ce qu'ils font le mieux : gérer leur entreprise.

Comme son prédécesseur, le présent rapport évalue les municipalités sur les plans de la responsabilité fiscale, de la réduction de la paperasserie et des politiques de soutien aux PME. De plus, il décerne un prix à la municipalité s'étant le plus améliorée par rapport à l'an dernier et souligne les efforts déployés par certaines administrations pour stimuler les activités des PME.

La hausse des coûts d'exploitation, les pénuries de main-d'œuvre et de nombreuses autres contraintes de coûts placent les PME du Canada atlantique dans une situation intenable. L'expérience montre que les municipalités savent faire preuve de souplesse quand vient le temps d'aider les PME à surmonter des conjonctures économiques difficiles et des circonstances indépendantes de leur volonté. Ce rapport se fait le porte-voix des propriétaires de PME de l'Atlantique, et la FCEI espère que les municipalités sauront être à l'écoute de leurs besoins et instaurer des politiques ne nuisant pas à leurs efforts pour servir leurs concitoyens.

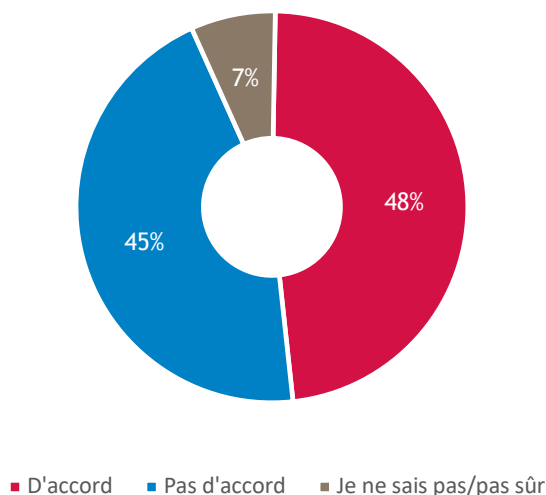
Introduction

Le *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique* de 2024 se penche sur trois aspects cruciaux pour le bon fonctionnement et la croissance des PME : la responsabilité fiscale, la réduction de la paperasserie et le soutien aux PME. Chacun de ces aspects relève des administrations municipales; c'est donc à elles d'agir pour aider les PME locales non seulement à survivre, mais à prospérer.

FIGURE 1

Les municipalités sont-elles propices aux petites entreprises? Les opinions sont partagées chez les entrepreneurs de l'Atlantique.

Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? : Notre municipalité est propice aux petites entreprises. »



Source : FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juin 2023, n = 201.

Pour faciliter les comparaisons, nous évaluons ici les mêmes municipalités que dans notre premier rapport. Nous pouvons ainsi mesurer les progrès que chacune a accomplis en vue de mieux soutenir les PME. Les six municipalités évaluées sont les suivantes :

1. Municipalité régionale d'Halifax (MRH) (Nouvelle-Écosse)
2. Moncton (Nouveau-Brunswick)
3. Municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) (Nouvelle-Écosse)
4. Fredericton (Nouveau-Brunswick)
5. Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
6. St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Responsabilité fiscale

Les municipalités comptent sur l'impôt foncier pour financer leur budget de fonctionnement. Les transports en commun, les services des forces de l'ordre et les services d'entretien municipaux sont tous financés par l'impôt foncier, et les PME devraient en tirer autant d'avantages que les particuliers. Or, selon un sondage récent de la FCEI, 7 PME sur 10 (70,4 %) de la région de l'Atlantique jugent que les services publics dans leur municipalité ne leur en donnent pas assez pour leur argent².

« *L'escalade de l'impôt foncier nuit tellement à mon entreprise que je pourrais bien prendre ma retraite plus tôt que prévu².* »

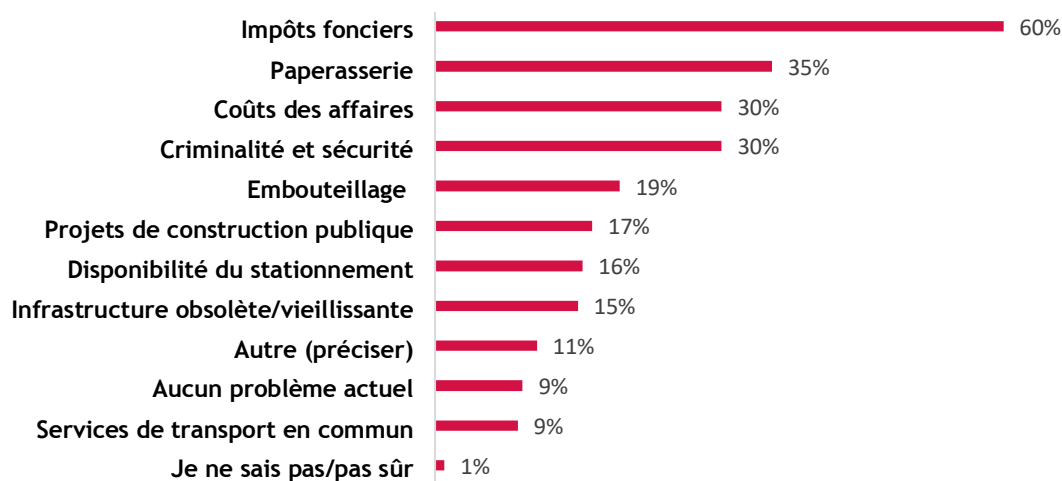
- *Propriétaire d'entreprise, Canada atlantique*

De plus, depuis quelques années, la hausse de l'impôt foncier cause des difficultés importantes aux propriétaires d'immeubles commerciaux. Dans la région de l'Atlantique, 6 propriétaires de PME sur 10 désignent l'impôt foncier comme l'enjeu municipal ayant le plus d'impact sur leur entreprise². Même s'il s'agit d'une légère diminution (7 sur 10 dans le rapport précédent), le problème reste criant.

FIGURE 2

Dans les provinces de l'Atlantique, l'impôt foncier reste l'enjeu municipal ayant le plus d'impact sur les PME

Question : « Parmi les enjeux municipaux suivants, lequel a le plus grand impact sur votre entreprise? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes) »



Source : FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juin 2023, n = 206.

Dans cette section, on trouve des indicateurs visant à évaluer le fardeau fiscal que les municipalités font peser sur les PME.

Les indicateurs liés à la responsabilité fiscale sont les suivants :

1. Le budget municipal prévoit-il une réduction de l'impôt foncier?
2. Variation annuelle de la facture d'impôt foncier commercial

Indicateur de responsabilité fiscale n° 1 - Le budget municipal prévoit-il une réduction de l'impôt foncier?

L'engagement à réduire l'impôt foncier est un engagement à faire une gestion responsable des dépenses. Au moment de la publication du *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique* de 2023, aucune municipalité ne s'était engagée à alléger le fardeau que l'impôt foncier fait peser sur les entreprises.

Pour cet indicateur, la note est basée sur l'engagement d'alléger l'impôt foncier sur les biens non résidentiels. Les municipalités qui ont pris un engagement écrit en ce sens dans leur budget 2024-2025 obtiennent la note de 10. Celles qui ne l'ont pas fait obtiennent la note de 0.

Tableau 1

Indicateur n° 1 - Le budget municipal prévoit-il une réduction de l'impôt foncier commercial?

	Note
Halifax (N.-É.)	5
Moncton (N.-B.)	0
MRCB (N.-É.)	10
Fredericton (N.-B.)	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0
St. John's (T.-N.-L.)	0

Notation : 10 = le budget 2024-2025 mentionne spécifiquement une réduction prévue du taux de l'impôt foncier commercial; 5 = le budget 2024-2025 mentionne une réduction de l'impôt foncier; 0 = le budget ne prévoit aucune réduction d'aucun taux d'impôt foncier.

Des progrès ont été accomplis depuis l'année dernière en ce qui concerne l'allègement du fardeau de l'impôt foncier. Le nouveau régime par palier de Halifax réduit légèrement le taux de l'impôt commercial, mais certaines entreprises verront quand même leur facture augmenter, du fait de leur emplacement. Pour cette raison, Halifax a obtenu des points partiels pour cet indicateur.

La FCEI salue l'engagement ferme de deux municipalités de réduire leur taux d'impôt foncier commercial. Ainsi, en contrepartie de la hausse de 3 % de ses recettes provenant de subventions fédérales, la Municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) réduira son impôt foncier de 3,2 %. La FCEI exhorte toutes les municipalités à suivre cet exemple et à profiter des surplus ou de nouvelles rentrées pour alléger l'impôt foncier tout en maintenant la qualité des services publics. Par ailleurs, dans son budget, Fredericton énonce clairement son objectif de réduire l'impôt foncier pour « toutes les entreprises locales ». La FCEI encourage d'autres municipalités à s'inspirer de Fredericton et de la MRCB et à prendre l'engagement d'alléger le fardeau fiscal des PME.

Indicateur de responsabilité fiscale n° 2 - Variation annuelle de la facture d'impôt foncier commercial

Un propriétaire de PME sur quatre (25 %) du Canada atlantique a envisagé de déménager en raison des coûts d'exploitation dans sa municipalité. La facture foncière constituant un grand stress pour les propriétaires de PME, non seulement une baisse des taux commerciaux les inciterait à faire de nouveaux investissements, mais elle leur donnerait envie de rester dans leur municipalité.

Pour cet indicateur, la note est basée sur l'engagement d'alléger l'impôt foncier sur les biens commerciaux. Les municipalités qui ont abaissé leur taux commercial par rapport à l'exercice précédent obtiennent tous les points pour cet indicateur. Celles qui ont gelé leur taux en reçoivent la moitié, et celles qui l'ont augmenté n'ont aucun point.

Tableau 2

Indicateur n° 2 : Variation annuelle de la facture d'impôt foncier commercial

	Taux commercial 2023-2024	Coût par tranche de 100 000 \$ de valeur foncière	Taux commercial 2024-2025	Coût par tranche de 100 000 \$ de valeur foncière	Hausse (baisse) en pourcentage	Note
Halifax (N.-É.)	2,803	2 803 \$	2,803	2 803 \$	0 %	5
Moncton (N.-B.)	4,2189	4 289 \$	4,2189	4 219 \$	0 %	5
MRCB (N.-É.)	5,2276	5 228 \$	4,9408	4 941 \$	(5,49 %)	10
Fredericton (N.-B.)	4,1316	4 132 \$	4,11462	4 115 \$	(0,41 %)	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	3,86	3 860 \$	3,86	3 860 \$	0 %	5
St. John's (T.-N.-L.)	2,59	2 590 \$	2,85	2 850 \$	10,04 %	0

Notation : 10 = le taux commercial 2024-2025 a baissé d'un exercice à l'autre; 5 = le taux commercial 2024-2025 est resté stable d'un exercice à l'autre; 0 = le taux commercial 2024-2025 a augmenté d'un exercice à l'autre.

* Remarque : Pour la Municipalité régionale d'Halifax, nous avons calculé une moyenne d'après les trois paliers du taux commercial centre-ville/communauté. Pour la Municipalité régionale du Cap-Breton, nous avons employé le taux commercial de Sydney.

Bien que toutes les municipalités sauf St. John's aient réduit ou gelé leur taux commercial par rapport à l'exercice précédent, le taux de celles qui ont procédé à une baisse reste nettement supérieur à la moyenne régionale. La FCEI encourage ces municipalités à alléger le lourd fardeau associé aux immeubles commerciaux et à éliminer les écarts entre taux résidentiels et taux commerciaux (pour en savoir plus : www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-07-atlantique-ecarts-impot-foncier-fr.pdf [cfib-fcei.ca/fr/]). Il y a néanmoins des pas dans la bonne direction : la majorité des municipalités de l'Atlantique choisissent de ménager les PME, et deux d'entre elles, Fredericton et la MRCB, optent pour un allègement du fardeau fiscal.

Recommandations

- Alléger le fardeau de l'impôt foncier en restreignant les dépenses de fonctionnement et en faisant des gains d'efficience internes.
- Améliorer l'équité et l'équilibre du régime de l'impôt foncier en imposant au même taux les propriétaires résidentiels et non résidentiels.
- Faire une gestion responsable des dépenses et veiller à ce que les budgets de fonctionnement n'augmentent pas plus vite que l'inflation et la croissance démographique.

Paperasserie

La FCEI comprend que les processus réglementaires sont indispensables pour assurer la sécurité des travailleurs. La paperasserie s'entend des formalités administratives et des exigences réglementaires lourdes et excessives qui nuisent aux affaires. À cause d'elle, les propriétaires de PME font souvent les frais de coûts et de délais très contraignants.

Depuis la publication de notre rapport de 2023, diverses municipalités de l'Atlantique ont pris des mesures pour réduire la paperasserie sur leur territoire. La possibilité de demander et de payer des licences et des permis en ligne dans l'ensemble de la région représente une grande amélioration qui accélère les démarches pour bon nombre de propriétaires d'entreprise; la possibilité de suivre l'avancement d'une demande facilite aussi la planification.

Cela dit, malgré ces nouveautés, la paperasserie reste un problème pour les PME. Un propriétaire de PME sur trois de l'Atlantique continue d'affirmer que les formalités administratives inutiles et le temps qui doit y être consacré représentent l'enjeu municipal ayant le plus grand impact sur son entreprise. Les municipalités doivent travailler avec les propriétaires de PME pour limiter le plus possible la paperasserie superflue.

« La Ville vit à une autre époque et ne facilite pas les affaires... Les politiques et règlements créent une quantité ahurissante de paperasserie et de dépenses qui ne visent qu'à satisfaire des lois déraisonnables ². »

- Propriétaire d'entreprise, Canada atlantique

Les indicateurs liés à la paperasserie sont les suivants :

1. Coût d'un permis de terrasse de trottoir (en temps et en argent)
2. Possibilité de demander et de payer des permis de construction en ligne
3. Mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs
4. Affichage public d'une estimation du délai de traitement des demandes de permis et de licence, et possibilité de suivre l'avancement d'une demande
5. Portail des appels d'offres géré par la municipalité

Indicateur de paperasserie n° 1 - Coût d'un permis de terrasse de trottoir (en temps et en argent)

Le secteur de l'hébergement et de la restauration a toujours dû composer avec beaucoup d'incertitude, et les pressions que la pandémie a exercées n'ont fait qu'aggraver la situation. Des données de la FCEI montrent que l'insuffisance de la demande est le principal obstacle aux ventes et à la croissance des entreprises du secteur et qu'elle touche la moitié (50 %) d'entre elles à l'échelle nationale⁴. Les terrasses de trottoir représentent pour ces entreprises un moyen intéressant d'attirer des clients et de tirer le maximum des conditions estivales et de la saison touristique.

En 2023, en ce qui a trait à la paperasserie, nous avons évalué les municipalités selon un seul indicateur, soit le coût d'un permis de terrasse de trottoir pour les restaurants et les cafés. Nous en ajoutons deux cette année, soit le nombre de documents additionnels exigés (en plus du formulaire général qu'exigent la plupart des municipalités avec le nom, l'adresse, le nom de l'entreprise, etc.) et le délai de traitement des demandes. Si le prix élevé d'un permis de terrasse peut déjà décourager certains propriétaires d'entreprise d'en faire la demande, le temps à consacrer pour fournir de nombreux documents additionnels peut avoir un effet dissuasif encore plus grand.

Pour les notes suivantes, nous avons pris le coût – pour chaque municipalité – d'un permis de terrasse de la taille d'une place de stationnement (11,89 m² ou 127,98 pi²). Au moment de rédiger le présent rapport, la MRCB n'avait pas d'information en ligne sur les permis de terrasse, et la FCEI n'a pas réussi à obtenir une réponse suffisante de sa part. Pour cet indicateur, les municipalités où le coût du permis est inférieur à la moyenne régionale (1 067 \$) obtiennent la note de 10, celles où l'écart est de 100 \$ ou moins par rapport à la moyenne obtiennent la note de 5, et celles où le coût du permis est supérieur à la moyenne ont la note de 0.

Tableau 3

Indicateur n° 1 : Coût d'un permis de terrasse de trottoir (en temps et en argent)

	Coût	Documents additionnels exigés	Délai de traitement	Note
Halifax (N.-É.)	970 \$	4	Jusqu'à 2 semaines	5
Moncton (N.-B.)	350 \$	2	Jusqu'à 1 semaine	10
MRCB (N.-É.)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Fredericton (N.-B.)	500 \$	4	Jusqu'à 1 semaine	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	750 \$	3	Jusqu'à 6 semaines	10
St. John's (T.-N.-L.)	2 765 \$	3	Jusqu'à 2 semaines	0

Notation : 10 = coût inférieur à la moyenne régionale de 1 067 \$; 5 = écart de 100 \$ ou moins par rapport à la moyenne régionale; 0 = coût supérieur à la moyenne régionale.

Moncton, où le permis de terrasse est le moins cher, est aussi la municipalité qui exige le moins de documents additionnels et traite les demandes le plus rapidement. La demande et le paiement doivent toutefois y être faits en personne. La FCEI encourage toutes les municipalités à prendre le virage

numérique pour leur système de délivrance de permis et à réduire le plus possible le coût des permis de terrasse, le nombre de documents exigés et les délais de traitement.

Indicateur de paperasserie n° 2 - Possibilité de demander et de payer des permis de construction en ligne

Les systèmes de délivrance de licences et de permis en ligne accélèrent les démarches pour les propriétaires d'entreprise, en leur évitant l'impression de formulaires ou des périodes d'attente à l'hôtel de ville. L'automatisation fait gagner en efficacité. Moins accaparés par la paperasserie, les propriétaires ont plus de temps pour s'occuper de leur entreprise. La simplification des systèmes d'autorisation peut aussi contribuer à accélérer les projets de construction et à pallier les pénuries de logements, en réduisant l'investissement de temps et d'argent associé à des fardeaux administratifs excessifs. Cela ne peut qu'aider un secteur de la construction déjà sous forte tension.

Pour noter cet indicateur, nous avons vérifié sur les sites Web municipaux s'il était possible de soumettre une demande et régler le paiement en ligne (autrement qu'au moyen de formulaires imprimables). L'objectif était de trouver le processus de demande comme le ferait un propriétaire d'entreprise. En l'absence de résultats, nous avons utilisé des termes de recherche comme « application submission » (soumission de demande), « payment options » (options de paiement), « licence portal » (portail des permis), « online payment » (paiement en ligne) et « online permit application » (demande de permis en ligne). Si ni l'une ni l'autre de ces méthodes n'a fonctionné, la note de la municipalité est de 0.

Tableau 4

Indicateur n° 2 - Possibilité de demander et de payer des permis de construction en ligne

	Note
Halifax (N.-É.)	10
Moncton (N.-B.)	10
MRCB (N.-É.)	0
Fredericton (N.-B.)	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0
St. John's (T.-N.-L.)	0

Notation : 10 = processus de demande en ligne ET option de paiement en ligne pour les permis de construction; 5 = processus de demande en ligne OU option de paiement en ligne pour les permis de construction; 0 = en personne seulement.

La FCEI encourage toutes les municipalités à mettre en place des systèmes d'octroi de permis et de licences en ligne et à étendre le service à d'autres types d'autorisations. À Moncton, par exemple, les entreprises peuvent demander divers types d'autorisations en ligne (permis pour vente ambulante, pour événements, etc.). L'optimisation des processus d'autorisation et la réduction de la paperasserie au strict minimum aideront les PME à prospérer, et la simplification des systèmes de permis de

construction laissera plus de temps aux entrepreneurs pour répondre à des besoins sans cesse croissants.

Par ailleurs, le prochain pas à franchir pour les municipalités serait d'intégrer l'intelligence artificielle (IA) à leurs systèmes d'autorisation. Selon un sondage de la FCEI, une PME sur trois (33 %) est d'avis que sa municipalité devrait utiliser l'IA pour améliorer le processus d'autorisation². Les municipalités du Canada atlantique pourraient suivre l'exemple de Kelowna, en Colombie-Britannique. La ville s'est dotée d'un agent conversationnel capable de répondre à des questions et de transmettre des informations sur les permis, et qui pourra à terme traiter des demandes simples.

Indicateur de paperasserie n° 3 - Mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs

La paperasserie arrive au deuxième rang des enjeux municipaux ayant le plus d'impact sur les activités des PME de l'Atlantique, après les impôts fonciers². Au moment de la publication de notre premier rapport, Halifax était la seule municipalité à mettre à la disposition des entreprises un portail de rétroaction sur la paperasserie, qu'elle a malheureusement retiré depuis. Des outils comme ceux-là permettent aux administrations publiques de tâter le pouls des citoyens pour comprendre leurs préoccupations en vue d'amélioration des services.

Pour noter cet indicateur, nous avons consulté les sites Web municipaux pour vérifier la présence d'un mécanisme de rétroaction sur la paperasserie. Lorsque la première recherche générale ne donnait aucun résultat, nous avons utilisé des termes de recherche comme « red tape » (paperasserie), « red tape feedback » (rétroaction sur la paperasserie), « business feedback » (rétroaction des entreprises) et « public feedback » (rétroaction du public).

Tableau 5

Indicateur n° 3 - Mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs

	Note
Halifax (N.-É.)	0
Moncton (N.-B.)	0
MRCB (N.-É.)	0
Fredericton (N.-B.)	0
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0
St. John's (T.-N.-L.)	0

Notation : 10 = un mécanisme de rétroaction du public permet de signaler les problèmes administratifs; 0 = aucun mécanisme de rétroaction du public ne permet de signaler les problèmes administratifs.

Malgré le temps et les ressources incalculables que la paperasserie fait perdre aux propriétaires d'entreprise, les municipalités en font très peu pour corriger la situation. La FCEI appelle instamment les municipalités à reconnaître la gravité du problème et à donner aux PME la possibilité de s'exprimer directement sur les irritants que comportent les processus réglementaires. Toutes les municipalités

devraient proposer un portail de rétroaction sur leur site Web, qui sert de point de contact principal entre elles et leurs résidents.

Indicateur de paperasserie n° 4 : Affichage public d'une estimation du délai de traitement des demandes de permis et de licence, et possibilité de suivre l'avancement d'une demande

Les propriétaires d'entreprise doivent pouvoir prévoir avec exactitude le temps et les ressources que nécessitera un projet. L'estimation du délai de traitement des demandes de permis et la possibilité de suivre l'avancement du dossier facilitent leur planification et leur permettent de commander tout ce dont ils auront besoin pour mener à bien leur prochain projet. Le manque de transparence et les retards liés au processus des permis retardent aussi l'exécution des projets et, par conséquent, la rémunération des entrepreneurs ou d'autres propriétaires d'entreprise, qui ne peuvent pas travailler tant que leur permis n'a pas été approuvé. Cette situation oblige parfois des propriétaires d'entreprise à contracter un prêt ou à piger dans leur épargne personnelle pour poursuivre des projets et garder leur entreprise à flot.

Pour cet indicateur, les municipalités qui affichent publiquement les délais d'octroi de permis obtiennent la note de 10, celles qui ont un système de suivi individuel pour le traitement des permis, la note de 5, et les autres, la note de 0. Pour déterminer les notes, nous avons vérifié si les sites Web municipaux contenaient des informations sur les délais. En l'absence de résultats, nous avons utilisé les termes de recherche « permit timeline » (délai d'obtention de permis), « permit process » (processus de délivrance de permis), « permit » (permis) et « public timeline » (délai public).

Tableau 6

Indicateur n° 4 : Affichage public d'une estimation du délai de traitement des demandes de permis et de licence, et possibilité de suivre l'avancement d'une demande

	Note
Halifax (N.-É.)	10
Moncton (N.-B.)	5
MRCB (N.-É.)	5
Fredericton (N.-B.)	5
Charlottetown (Î.-P.-É.)	5
St. John's (T.-N.-L.)	5

Notation : 10 = une estimation publique des délais de traitement des demandes de permis est fournie; 5 = aucune estimation publique des délais n'est fournie, mais un processus de suivi individuel existe pour les demandes soumises; 0 = aucune estimation publique ou individuelle des délais n'est fournie.

La FCEI salue le fait que chaque municipalité ait un mécanisme permettant aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais note que seule Halifax fournit une estimation du délai de traitement. Nous encourageons les municipalités à adopter le système qu'emploie Halifax, qui met à

jour annuellement, sur son site, le nombre de permis demandés et délivrés et le délai de traitement moyen. Nous demandons aussi aux municipalités de se doter de normes de service, de déclarer publiquement si ces normes sont respectées et d'accorder une indemnité ou une remise partielle aux entreprises quand les délais de traitement sont très longs.

Indicateur de paperasserie n° 5 : Portail des appels d'offres géré par la municipalité

Les contrats d'approvisionnement municipaux fournissent aux entreprises locales des occasions fréquentes de proposer leurs services. De par leur transparence accrue, les contrats municipaux comportent en principe moins de risques de différends ou de modification de projets que les contrats privés. Les membres de la FCEI ayant conclu des marchés avec leur municipalité disent aussi être payés rapidement (dans les 30 jours)², ce qui montre que les contrats municipaux peuvent représenter des sources de revenus stables pour les entreprises.

Pour cet indicateur, les municipalités dotées d'un système permettant de soumissionner des appels d'offres en ligne obtiennent tous les points. Les municipalités avec un portail d'appels d'offres qui exigent que les soumissions soient présentées en personne obtiennent cinq points, et celles qui n'ont pas de portail obtiennent la note de zéro. Pour déterminer les notes, nous avons vérifié si les sites Web municipaux contenaient des informations sur un système pour soumissionner des appels d'offres. Dans les cas où nous n'avons pas trouvé d'informations, nous avons utilisé les termes de recherche « *procurement* » (approvisionnement), « *contract portal* » (portail des contrats d'approvisionnement) « *city contracts* » (contrats municipaux) et « *bids and tenders* » (appels d'offres et soumissions). Les sites municipaux connexes tels que « *halifax.bidsandtenders.ca* » étaient admissibles pour cet indicateur. Les sites provinciaux des appels d'offres ne l'étaient pas.

Tableau 7

Indicateur n° 5 : Portail des appels d'offres géré par la municipalité

	Note
Halifax (N.-É.)	10
Moncton (N.-B.)	10
MRCB (N.-É.)	0
Fredericton (N.-B.)	0
Charlottetown (Î.-P.-É.)	5
St. John's (T.-N.-L.)	10

Notation : 10 = la municipalité a un portail permettant de soumissionner des appels d'offres en ligne; 5 = la municipalité a un portail dédié, mais les soumissions doivent être présentées en personne; 0 = la municipalité n'a pas de portail permettant de soumissionner des appels d'offres en ligne.

La FCEI est heureuse de constater que la plupart des municipalités offrent la possibilité de soumissionner des appels d'offres en ligne. Un site des appels d'offres géré par la municipalité permet

aux entreprises de communiquer directement avec leur administration. La publication des appels d'offres municipaux par l'intermédiaire d'un site provincial (comme c'est le cas dans la MRCB et à Fredericton) alourdit inutilement le processus. La FCEI recommande aux municipalités qui procèdent de cette façon de créer leur propre site Web pour simplifier les communications avec les soumissionnaires.

Recommandations

- Rendre publics les délais de traitement des demandes de permis afin que les entreprises et les résidents puissent s'organiser en conséquence; faire savoir si ces normes de service sont respectées.
- Fournir des mécanismes de rétroaction permettant aux propriétaires d'entreprise de se faire entendre lorsque la paperasserie pose un problème.
- Étendre le processus de demande et de paiement en ligne à d'autres types de permis.
- Réduire le prix des permis de terrasse de trottoir et le nombre de documents exigés à cet égard, et adopter des outils tels que l'IA pour simplifier le processus d'autorisation.
- Créer des portails d'appels d'offres municipaux qui simplifient le processus de soumission, et donner la priorité aux soumissions de PME pour les marchés dont la valeur est inférieure aux seuils de l'Accord de libre-échange canadien (133 800 \$ pour les biens et services, 334 400 \$ pour la construction).

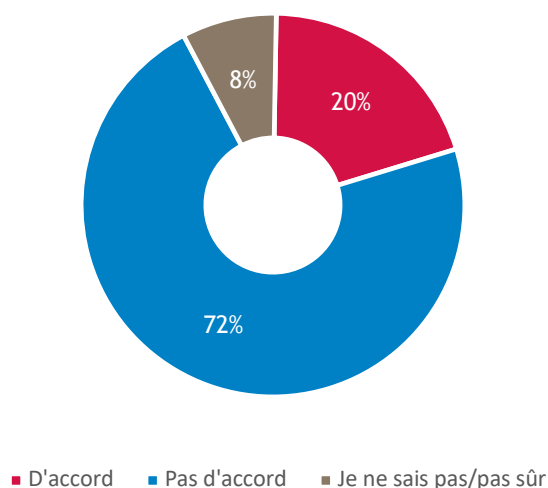
Soutien aux PME

Le soutien aux PME s'entend des initiatives et politiques que les municipalités mettent en place pour faciliter les activités des PME et réduire les coûts pour les propriétaires d'entreprise. Que ce soit par une page Web consacrée aux PME ou par la modification de politiques, les municipalités doivent veiller à offrir un environnement propice aux affaires pour les PME.

Figure 3

Les PME estiment que les municipalités des provinces de l'Atlantique ne soutiennent pas leur croissance

Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'énoncé suivant : Les politiques municipales nous aident à développer notre entreprise (p. ex., allègements fiscaux, rabais, subventions) »



Source : FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, n = 216.

Les politiques, notamment les taux d'impôt foncier, avantagent souvent les résidents plutôt que les propriétaires d'entreprise. La FCEI encourage les municipalités à tenir compte des besoins des PME dans l'élaboration de leurs politiques futures.

Les indicateurs de cette section sont les suivants :

- Existence d'une page consacrée aux entreprises
- Subventions à la prévention et à la réparation d'actes criminels
- Politique d'atténuation des effets des travaux publics

Indicateur de soutien aux PME n° 1 - Existence d'une page consacrée aux entreprises

Une page consacrée aux entreprises est l'un des moyens les plus simples que peuvent prendre les municipalités pour soutenir les PME. Avec des pages Web et des portails qui affichent les projets municipaux en cours, les propriétaires d'entreprise peuvent se tenir au fait des ressources à leur disposition et consulter des répertoires pour savoir à qui poser leurs questions. À cause des pénuries de main-d'œuvre, les propriétaires d'entreprise travaillent déjà en moyenne 59 heures par semaine¹, et il serait préférable qu'ils se consacrent à leur entreprise au lieu de prendre du temps pour chercher des ressources en ligne.

Les municipalités qui ont une page Web consacrée aux entreprises et fournissent des coordonnées obtiennent la note de 10, celles qui ne remplissent qu'un des deux critères, la note de 5, et les autres, la note de 0. Pour déterminer les notes, nous avons vérifié si le site Web consacrait une page aux entreprises et fournissait les coordonnées d'une personne-ressource. En l'absence de résultats, nous avons utilisé les termes de recherche « contact information » (coordonnées), « directory » (répertoire), « business contact » (personne-ressource pour les entreprises), « business » (affaires), « small business » (petite entreprise) et « economic development » (développement économique).

Tableau 8

Indicateur n° 1 - Existence d'une page consacrée aux entreprises

	Note
Halifax (N.-É.)	10
Moncton (N.-B.)	10
MRCB (N.-É.)	10
Fredericton (N.-B.)	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	10
St. John's (T.-N.-L.)	10

Notation : 10 = page consacrée aux entreprises où figurent des coordonnées; 5 = page consacrée aux entreprises où ne figurent pas de coordonnées; 0 = absence de page et de coordonnées.

La FCEI se réjouit de constater que toutes les municipalités évaluées proposent des pages consacrées aux entreprises, avec les coordonnées de leurs bureaux de liaison. Dans la même veine, nous encourageons les municipalités à explorer d'autres avenues pour soutenir et faire valoir les entreprises sur leurs sites Web. Près de la moitié (47 %) des propriétaires d'entreprise des provinces de l'Atlantique disent souhaiter que leur municipalité se dote d'une plateforme en ligne pour promouvoir les entreprises locales de divers secteurs².

Indicateur de soutien aux PME n° 2 - Subventions à la prévention et à la réparation d'actes criminels

Dans les provinces de l'Atlantique, les actes criminels se classent au quatrième rang des enjeux ayant le plus d'impact sur les PME, après les impôts fonciers, la paperasserie et le coût des affaires². Les nouveaux programmes en Colombie-Britannique et au Manitoba visant à atténuer les répercussions d'actes criminels sur les PME prévoient une aide financière pour le renforcement des systèmes de sécurité ou la récupération de la valeur des biens endommagés ou volés. Le gouvernement de la Colombie-Britannique offre un maximum de 1 000 \$ aux entreprises qui veulent prendre des mesures de prévention des actes criminels, et 2 000 \$ de plus si elles sont victimes d'entrée par effraction, de vandalisme ou de vol.

Pour cet indicateur, les municipalités offrant des subventions pour la prévention et la réparation d'actes criminels obtiennent la note de 10. Celles qui offrent l'une ou l'autre de ces subventions obtiennent la note de 5, et celles qui n'en offrent aucune, la note de 0. Pour noter cet indicateur, nous avons vérifié sur les sites Web municipaux s'il existait un programme de subvention relatif aux actes criminels. Si nous n'en avons pas trouvé, nous avons utilisé les termes de recherche « *crime subsidies* » (subventions relatives aux actes criminels), « *crime reparations* » (réparation d'actes criminels), « *damage subsidies* » (dommages causés par des actes criminels) et « *prevention rebates* » (aide financière pour mesures préventives).

Tableau 9

Indicateur n° 2 : Subventions à la prévention et à la réparation d'actes criminels

	Note
Halifax (N.-É.)	0
Moncton (N.-B.)	0
MRCB (N.-É.)	0
Fredericton (N.-B.)	0
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0
St. John's (T.-N.-L.)	0

Notation : 10 = subventions à la prévention et à la réparation d'actes criminels; 5 = subventions à la prévention ou à la réparation d'actes criminels; 0 = aucune subvention relative aux actes criminels.

Près de la moitié (47 %) des propriétaires d'entreprise affirment avoir été directement touchés par la criminalité (vol, vandalisme, pertes) au cours des 12 derniers mois³. Les municipalités doivent donc veiller non seulement à protéger leur communauté, mais aussi à la soutenir. Avec des subventions pour les mesures préventives, les propriétaires d'entreprise pourront mettre en place des technologies renforçant la sécurité. Dans la même veine, des subventions à la réparation couvriront en partie les frais si une entreprise était victime d'actes criminels.

Certains gouvernements provinciaux interdisent l'aide financière directe, mais ce n'est pas le seul moyen à la disposition des municipalités. En 2022, Halifax a lancé un programme permettant aux entreprises de recruter des agents de police en congé pour une protection supplémentaire. Les

municipalités peuvent aussi recruter un agent de liaison en matière criminelle pour faciliter et accélérer le signalement d'actes criminels visant les entreprises.

Indicateur de soutien aux PME n° 3 - Politique d'atténuation des effets des travaux publics

Au cours des cinq dernières années, les entreprises au pays qui ont souffert des effets des travaux de construction ont vu leur chiffre d'affaires annuel chuter de 22 % en moyenne⁵. La réduction de la circulation piétonnière causée par la poussière, le bruit et le manque d'espaces de stationnement pèse lourdement sur les entreprises, allant jusqu'à entraîner des fermetures définitives. Que ce soit par un allègement fiscal ou un paiement forfaitaire, les entreprises touchées doivent être dédommagées si elles ont perdu des revenus pendant la durée d'un chantier.

Montréal, Québec et Calgary comptent parmi les rares municipalités qui ont récemment adopté des politiques d'aide aux entreprises touchées par des travaux de construction dans leur secteur. À Montréal, ces dernières peuvent recevoir un maximum de 40 000 \$ en aide financière directe si leurs revenus ont baissé d'au moins 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les municipalités dotées d'une politique visant à atténuer les effets des chantiers locaux sur les PME obtiennent la note de 10. Si une politique d'atténuation est en place, mais qu'elle est déficiente sur le plan de la structure et des éléments essentiels, la note est de 5, et si aucune initiative ou politique n'est en place, aucun point n'est accordé. Dans cette section, nous avons établi les notes en vérifiant s'il y avait des informations sur l'atténuation des effets des travaux dans la section des sites Web municipaux consacrée aux politiques. Nous avons utilisé les termes de recherche « *construction mitigation* » (atténuation des effets des travaux de construction), « *public project relief* » (aide en cas de travaux publics) et « *project mitigation* » (atténuation des effets des chantiers).

Tableau 10

Indicateur n° 3 - Politique d'atténuation des effets des travaux publics

	Note
Halifax (N.-É.)	5
Moncton (N.-B.)	0
MRCB (N.-É.)	0
Fredericton (N.-B.)	0
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0
St. John's (T.-N.-L.)	0

Notation : 10 = une politique d'atténuation est en place pour réduire les effets des chantiers locaux sur les PME (voir le rapport de la FCEI sur le sujet); 5 = une politique d'atténuation est en place, mais elle est déficiente sur le plan de la structure et des éléments essentiels; 0 = aucune initiative ou politique n'est en place pour atténuer les effets des chantiers.

La FCEI est déçue de constater l'absence de progrès dans l'aide aux entreprises qui subissent les répercussions des chantiers de construction. Halifax est la seule ville à s'être dotée d'un plan d'atténuation des répercussions des chantiers de construction, celui-ci se limitant toutefois à réduire les dégâts par des mesures de prévention (nettoyage de la poussière et des débris sur les trottoirs, respect des règlements sur le bruit). Bien que le plan de Halifax mette l'accent sur la gestion de projets plutôt que sur l'aide directe aux entreprises, nous notons que la municipalité a officiellement demandé aux autorités provinciales les pouvoirs nécessaires pour atténuer les répercussions de la construction par dédommagement financier direct.

Soulignons que l'atténuation des répercussions des chantiers de construction doit aller au-delà de l'aide financière directe. Près du tiers (33 %) des propriétaires de PME sondés à l'échelle du pays disent n'avoir jamais été informés avant le début des travaux³. Les municipalités devraient envisager de recourir à un agent de liaison auprès des entreprises et d'adopter une « règle d'absence de surprise » pour que les propriétaires puissent se préparer adéquatement aux projets municipaux. De plus, les municipalités pourraient améliorer le processus de passation des marchés en mettant en place un système de primes et de pénalités pour récompenser les travaux terminés à temps.

Recommandations

- Élaborer une plateforme en ligne de promotion des entreprises et faire valoir les entreprises de divers secteurs.
- Atténuer les répercussions des actes criminels par des subventions à la prévention et à la réparation, et avoir recours à d'autres mesures comme le recrutement d'un agent de liaison en matière criminelle pour une communication efficace entre les autorités municipales et les entreprises.
- Établir un programme de dédommagement pour les cas où des travaux de construction ont entraîné des pertes pour des entreprises locales; adopter une « règle d'absence de surprise » pour que les entreprises puissent se préparer adéquatement aux chantiers; ajouter un programme de primes et de pénalités pour inciter les entreprises à terminer les travaux à temps.

Prix récompensant des municipalités de l'Atlantique

La FCEI salue les mesures que prennent certaines municipalités en matière de responsabilité fiscale, de réduction de la paperasserie et de soutien aux PME. Chacune de ces mesures donne plus de temps et de ressources aux propriétaires de PME pour faire ce qu'ils font le mieux : gérer leur entreprise.

La FCEI a décidé de décerner des prix aux municipalités qui se sont concrètement engagées à améliorer le soutien aux PME. Le **Prix d'amélioration en Atlantique** est décerné à la municipalité dont les indicateurs montrent la plus grande amélioration depuis notre premier *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique*. Les six indicateurs utilisés pour mesurer les améliorations portent sur la responsabilité fiscale, la réduction de la paperasserie et le soutien aux PME. Les voici :

Responsabilité fiscale

- Indicateur n° 1 - Le budget municipal prévoit-il une réduction de l'impôt foncier?

Paperasserie

- Indicateur n° 1 : Coût d'un permis de terrasse de trottoir (en temps et en argent)
- Indicateur n° 3 - Mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs
- Indicateur n° 4 : Affichage public d'une estimation du délai de traitement des demandes de permis et de licence, et possibilité de suivre l'avancement d'une demande

Soutien aux PME

- Indicateur n° 1 - Existence d'une page consacrée aux entreprises
- Indicateur n° 3 - Politique d'atténuation des effets des travaux publics

Prix d'amélioration en Atlantique

Le Prix d'amélioration en Atlantique est décerné à la municipalité qui a obtenu le total le plus élevé pour l'ensemble des indicateurs. Par exemple, si une municipalité avait obtenu la note 0 pour l'indicateur « Existence d'une page consacrée aux entreprises » dans le *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique* de 2023-2024 et la note 10 dans celui de 2024-2025, elle obtiendrait une note d'amélioration de 10.

Tableau 11

Amélioration des municipalités de l'Atlantique, de 2023-2024 à 2024-2025

	Taux d'impôt foncier (ind. 1.1)	Coût d'un permis de terrasse (ind. 2.1)	Portail sur la paperasserie (ind. 2.3)	Suivi des demandes de permis (ind. 2.4)	Page consacrée aux entreprises (ind. 3.1)	Réduction des impacts de la construction (ind. 3.3)	Variation
Halifax (N.-É.)	5	0	-10	5	0	0	0
Moncton (N.-B.)	0	0	0	5	0	0	+5
MRCB (N.-É.)	10	0	0	0	0	0	+10
Fredericton (N.-B.)	10	0	0	0	5	0	+15
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0	0	0	5	0	0	+5
St. John's (T.-N.-L.)	0	0	0	5	0	-5	0

Notation : La note accordée dans chaque catégorie correspond à la différence entre les deux rapports.

Lauréate : Fredericton

La FCEI est fière d'annoncer que **Fredericton** est la première lauréate du Prix d'amélioration en Atlantique. La ville est l'une des deux seules à avoir réduit le taux d'impôt foncier commercial sur son territoire et à avoir indiqué clairement son intention d'alléger le fardeau des entreprises locales. Elle a aussi amélioré sa page consacrée aux entreprises, ce qui permet aux propriétaires d'entreprises locales de trouver plus facilement des ressources en ligne.

La FCEI applaudit toutes les municipalités qui soutiennent les petites entreprises. Qu'il s'agisse de l'amélioration de la délivrance de permis et du suivi des demandes à Charlottetown ou de la réforme de l'impôt foncier à Halifax, chaque initiative qui aide les entreprises à croître est bienvenue. Nous encourageons les municipalités à demeurer à l'écoute des entreprises et à s'engager à mettre en œuvre des initiatives qui les aideront à servir leur communauté à l'avenir.

Recommandations de la FCEI

La FCEI adresse aux municipalités de l'Atlantique les recommandations suivantes :

Responsabilité fiscale

- Alléger le fardeau de l'impôt foncier en restreignant les dépenses de fonctionnement et en faisant des gains d'efficacité internes.
- Améliorer l'équité et l'équilibre du régime de l'impôt foncier en imposant au même taux les propriétaires résidentiels et commerciaux.
- Faire une gestion responsable des dépenses et veiller à ce que les budgets de fonctionnement n'augmentent pas plus vite que l'inflation et la croissance démographique.

Paperasserie

- Rendre publics les délais de traitement des demandes de permis afin que les entreprises et les résidents puissent s'organiser en conséquence; faire savoir si ces normes de service sont respectées.
- Fournir des mécanismes de rétroaction permettant aux propriétaires d'entreprise de se faire entendre lorsque la paperasserie pose un problème.
- Étendre le processus de demande et de paiement en ligne à d'autres types de permis.
- Réduire le prix des permis de terrasse de trottoir et le nombre de documents exigés à cet égard, et adopter des outils tels que l'IA pour simplifier le processus d'autorisation.
- Créer des portails municipaux des appels d'offres qui simplifient la présentation de soumissions, et donner la priorité aux PME pour les marchés dont la valeur est inférieure aux seuils de l'Accord de libre-échange canadien (133 800 \$ pour les biens et services, 334 400 \$ pour la construction).

Soutien aux PME

- Élaborer une plateforme en ligne de promotion des entreprises et faire valoir les entreprises de divers secteurs.
- Atténuer les répercussions des actes criminels par des subventions à la prévention et à la réparation, et avoir recours à d'autres mesures comme le recrutement d'un agent de liaison en matière criminelle pour une communication efficace entre les autorités municipales et les entreprises.
- Établir un programme de dédommagement pour les cas où des travaux de construction ont entraîné des pertes pour des entreprises locales; adopter une « règle d'absence de surprise » pour que les entreprises puissent se préparer adéquatement aux chantiers; ajouter un programme de primes et pénalités pour inciter les entreprises à terminer les travaux à temps.

Annexe A - Bulletins par indicateurs

Bulletins par indicateurs et sommaire des bulletins par municipalités

Responsabilité fiscale

	Le budget municipal prévoit-il une réduction de l'impôt foncier?	Variation annuelle de la facture d'impôt foncier commercial	Note globale
Halifax (N.-É.)	5	5	5
Moncton (N.-B.)	0	5	2,5
MRCB (N.-É.)	10	10	10
Fredericton (N.-B.)	10	10	10
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0	5	2,5
St. John's (T.-N.-L.)	0	0	0

Paperasserie

	Coût d'un permis de terrasse de trottoir (en temps et en argent)	Possibilité de demander et de payer des permis de construction en ligne	Mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs	Affichage public d'une estimation du délai de traitement des demandes de permis et de licence, et possibilité de suivre l'avancement d'une demande	Portail des appels d'offres géré par la municipalité	Note globale
Halifax (N.-É.)	5	10	0	10	10	7
Moncton (N.-B.)	10	10	0	5	10	7
MRCB (N.-É.)	S.O.	0	0	5	0	1,25
Fredericton (N.-B.)	10	10	0	5	0	5
Charlottetown (Î.-P.-É.)	10	0	0	5	5	4
St. John's (T.-N.-L.)	0	0	0	5	10	3

* Remarque : La note de la MRCB pour les terrasses n'est pas comprise dans sa note globale.

Soutien aux PME

	Existence d'une page consacrée aux entreprises	Subventions à la prévention et à la réparation d'actes criminels	Politique d'atténuation des effets des travaux publics	Note globale
Halifax (N.-É.)	10	0	5	5
Moncton (N.-B.)	10	0	0	3,3
MRCB (N.-É.)	10	0	0	3,3
Fredericton (N.-B.)	10	0	0	3,3
Charlottetown (Î.-P.-É.)	10	0	0	3,3
St. John's (T.-N.-L.)	10	0	0	3,3

Prix d'amélioration en Atlantique

	Taux d'impôt foncier (ind. 1.1)	Coût d'un permis de terrasse (ind. 2.1)	Portail sur la paperasserie (ind. 2.3)	Suivi des demandes de permis (ind. 2.4)	Page consacrée aux entreprises (ind. 3.1)	Réduction des impacts de la construction (ind. 3.3)	Variation
Halifax (N.-É.)	5	0	-10	5	0	0	0
Moncton (N.-B.)	0	0	0	5	0	0	+5
MRCB (N.-É.)	10	0	0	0	0	0	+10
Fredericton (N.-B.)	10	0	0	0	5	0	+15
Charlottetown (Î.-P.-É.)	0	0	0	5	0	0	+5
St. John's (T.-N.-L.)	0	0	0	5	0	-5	0

Annexe B - Bulletins par municipalités

Municipalité régionale d'Halifax (MRH) (Nouvelle-Écosse)	
Responsabilité fiscale	<p>Le nouveau régime d'impôt foncier par palier de Halifax réduit légèrement le taux de l'impôt commercial, mais certaines entreprises voient leur évaluation foncière, et donc leur facture, augmenter.</p> <p>Pour le secteur du centre-ville, la facture d'impôt foncier est restée inchangée d'un exercice à l'autre. La FCEI encourage Halifax à suivre l'exemple de certaines municipalités de l'Atlantique et à réduire directement le taux commercial pour toutes les entreprises de la municipalité.</p>
Paperasserie	<p>À Halifax, le coût d'un permis de terrasse de trottoir a augmenté de 30 \$, passant de 940 \$ à 970 \$. Le délai de traitement est conforme à la moyenne régionale, mais la municipalité exige un document de plus que la moyenne.</p> <p>Comme les entreprises peuvent y demander et y payer un permis de construction en ligne, Halifax obtient tous les points pour cet indicateur.</p> <p>Halifax est la seule municipalité à avoir déjà proposé un portail de rétroaction sur la paperasserie. Elle a toutefois remplacé ce portail par une page traitant de ses projets de réduction de la paperasserie. Halifax devrait remettre en place un mécanisme de rétroaction en ligne afin que les entreprises puissent continuer de s'exprimer sur les obstacles qu'elles rencontrent.</p> <p>Halifax est la seule municipalité à afficher publiquement une estimation du délai de traitement des demandes de permis. Elle met régulièrement à jour cette estimation, ce qui lui vaut des félicitations de la FCEI.</p> <p>La Municipalité régionale d'Halifax a son propre portail des appels d'offres et obtient donc la note maximale pour cet indicateur.</p>
Soutien aux PME	<p>Halifax propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>Halifax n'offre pas de subvention pour les entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>Halifax est la seule municipalité de l'Atlantique à avoir un plan d'atténuation des impacts des travaux de construction. Toutefois, ses mesures visent davantage à limiter les dommages matériels causés par les chantiers qu'à venir directement en aide aux entreprises. La FCEI sait que la ville a demandé aux autorités provinciales les pouvoirs nécessaires pour atténuer les répercussions de la construction par dédommagement financier direct, et elle l'encourage à poursuivre ses démarches en ce sens.</p>

Municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) (Nouvelle-Écosse)	
Responsabilité fiscale	<p>La MRCB est l'une des deux municipalités qui se sont engagées à réduire leur taux d'impôt foncier commercial.</p> <p>À Sydney, le taux d'imposition des immeubles commerciaux a baissé de 5,49 %, soit de loin la baisse la plus marquée dont il est question dans ce rapport. Ce taux commercial reste néanmoins le plus élevé des grandes villes de l'Atlantique. La FCEI encourage la MRCB à continuer de tendre vers des taux identiques pour les propriétaires résidentiels et commerciaux.</p>
Paperasserie	<p>Dans la MRCB, les demandes de permis de construction doivent être présentées en personne. La Municipalité devrait envisager de passer au numérique afin que les entreprises puissent demander et payer leurs permis en ligne, ce qui réduirait la paperasserie et ferait gagner du temps aux propriétaires d'entreprise.</p> <p>La MRCB ne propose pas de mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs. La FCEI lui recommande d'en instaurer un, pour disposer d'un canal de communication direct avec les propriétaires d'entreprise qui facilitera le repérage et la réduction des sources de paperasserie.</p> <p>La MRCB permet aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais ne communique pas publiquement le délai de traitement estimé. Elle devrait envisager de communiquer ce délai, pour que les propriétaires d'entreprise puissent s'organiser en conséquence.</p> <p>La MRCB publie ses appels d'offres sur le site des appels d'offres publics de la Nouvelle-Écosse. Les communications entre les entrepreneurs et la municipalité seraient facilitées si celle-ci avait son propre site des appels d'offres.</p>
Soutien aux PME	<p>La MRCB propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>La MRCB n'offre pas de subvention pour les entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>La MRCB n'a aucun plan visant à atténuer les impacts des chantiers de construction pour les entreprises. La FCEI l'encourage à demander à la Nouvelle-Écosse les pouvoirs nécessaires pour offrir une aide financière directe aux entreprises touchées.</p>

Moncton (Nouveau-Brunswick)	
Responsabilité fiscale	<p>Moncton ne s'est pas engagée à réduire son taux d'impôt foncier commercial.</p> <p>Les immeubles commerciaux y sont imposés aujourd'hui au même taux qu'ils l'étaient en 2023. La FCEI encourage Moncton à s'inspirer d'autres municipalités de l'Atlantique et à alléger le fardeau fiscal des PME.</p>
Paperasserie	<p>Depuis l'édition 2023 du présent rapport, Moncton a modifié son régime des permis pour terrasses. La municipalité ne facture plus aux entreprises des frais fondés sur la superficie, mais un montant fixe de 350 \$. Par comparaison, les frais s'élevaient à 800 \$ en moyenne l'an dernier. Moncton est aussi la municipalité qui exige le moins de documents (2) pour une demande de permis, et où le traitement est le plus rapide (1 semaine).</p> <p>Comme les entreprises peuvent y demander et y payer un permis de construction en ligne, Moncton obtient tous les points pour cet indicateur.</p> <p>Moncton ne propose pas de mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs. La FCEI lui recommande d'en instaurer un, pour disposer d'un canal de communication direct avec les propriétaires d'entreprise qui facilitera le repérage et la réduction des sources de paperasserie.</p> <p>Moncton permet aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais ne communique pas publiquement le délai de traitement estimé. Elle devrait envisager de communiquer ce délai, pour que les propriétaires d'entreprise puissent s'organiser en conséquence.</p> <p>Moncton a son propre portail des appels d'offres et obtient donc la note maximale pour cet indicateur.</p>
Soutien aux PME	<p>Moncton propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>Moncton n'offre pas de subvention destinée aux entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>Moncton n'a pas de plan visant à atténuer les impacts des chantiers de construction pour les entreprises. La FCEI l'encourage à s'inspirer de Montréal et de Québec, qui offrent une aide financière directe aux entreprises ayant perdu des revenus par suite de chantiers de construction municipaux.</p>

Fredericton (Nouveau-Brunswick)	
Responsabilité fiscale	<p>Fredericton est l'une des deux municipalités qui se sont engagées à alléger l'impôt foncier des entreprises.</p> <p>La ville a réduit son taux commercial de 0,41 %. La FCEI encourage Fredericton à continuer de tendre vers des taux identiques pour les propriétaires résidentiels et commerciaux.</p>
Paperasserie	<p>À Fredericton, le régime des permis pour terrasses n'a pas changé depuis 2023; le permis coûte toujours 500 \$ aux entreprises. Ce coût et le délai de traitement moyen sont inférieurs à la moyenne régionale, mais un document additionnel est exigé dans la demande de permis.</p> <p>Comme les entreprises peuvent y demander et y payer un permis de construction en ligne, Fredericton obtient tous les points pour cet indicateur.</p> <p>Fredericton ne propose pas de mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs. La FCEI lui recommande d'en instaurer un, pour disposer d'un canal de communication direct avec les propriétaires d'entreprise qui facilitera le repérage et la réduction des sources de paperasserie.</p> <p>Fredericton permet aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais ne communique pas publiquement le délai de traitement estimé. Elle devrait envisager de communiquer ce délai, pour que les propriétaires d'entreprise puissent s'organiser en conséquence.</p> <p>Fredericton publie ses appels d'offres sur le site des appels d'offres publics du Nouveau-Brunswick. Les communications entre les entrepreneurs et la municipalité seraient facilitées si celle-ci avait son propre site des appels d'offres.</p>
Soutien aux PME	<p>Fredericton propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>Fredericton n'offre pas de subvention destinée aux entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>Fredericton n'a pas de plan visant à atténuer les impacts des chantiers de construction pour les entreprises. La FCEI l'encourage à s'inspirer de Montréal et de Québec, qui offrent une aide financière directe aux entreprises ayant perdu des revenus par suite de chantiers de construction municipaux.</p>

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	
Responsabilité fiscale	<p>Charlottetown ne s'est pas engagée à réduire son taux d'impôt foncier commercial.</p> <p>Les immeubles commerciaux y sont imposés aujourd'hui au même taux qu'ils l'étaient en 2023. La FCEI encourage Charlottetown à s'inspirer d'autres municipalités de l'Atlantique et à alléger le fardeau fiscal des PME.</p>
Paperasserie	<p>À Charlottetown, le régime des permis pour terrasses n'a pas changé depuis 2023; le permis coûte toujours 750 \$ aux entreprises. Ce coût et le nombre de documents exigés sont inférieurs ou conformes à la moyenne régionale, mais Charlottetown a le délai de traitement le plus long du Canada atlantique (jusqu'à six semaines).</p> <p>À Charlottetown, les entreprises ne peuvent ni demander ni payer des permis de construction en ligne. La municipalité devrait envisager de passer au numérique, ce qui réduirait la paperasserie et ferait gagner du temps aux propriétaires d'entreprise.</p> <p>Charlottetown ne propose pas de mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs. La FCEI lui recommande d'en instaurer un, pour disposer d'un canal de communication direct avec les propriétaires d'entreprise qui facilitera le repérage et la réduction des sources de paperasserie.</p> <p>Charlottetown permet aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais ne communique pas publiquement le délai de traitement estimé. Elle devrait envisager de communiquer ce délai, pour que les propriétaires d'entreprise puissent s'organiser en conséquence.</p> <p>Charlottetown a sa propre page pour les appels d'offres, mais les soumissions doivent être présentées en personne. La numérisation de tout le processus réduirait la paperasserie et ferait gagner du temps.</p>
Soutien aux PME	<p>Charlottetown propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>Charlottetown n'offre pas de subvention destinée aux entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>Charlottetown n'a pas de plan visant à atténuer les impacts des chantiers de construction pour les entreprises. La FCEI l'encourage à s'inspirer de Montréal et de Québec, qui offrent une aide financière directe aux entreprises ayant perdu des revenus par suite de chantiers de construction municipaux.</p>

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	
Responsabilité fiscale	<p>Non seulement St. John's ne s'est pas engagée à réduire son taux d'impôt foncier commercial, mais elle l'a augmenté.</p> <p>Les propriétaires d'immeubles commerciaux y paient aujourd'hui 10,04 % de plus qu'en 2023. La FCEI encourage fortement St. John's à faire une gestion responsable de ses dépenses et à geler ou abaisser le taux commercial pour 2025.</p>
Paperasserie	<p>C'est à St. John's que les permis pour terrasses coûtent le plus cher – et de loin – au Canada atlantique. Le nombre de documents exigés et le délai de traitement d'une demande y sont conformes à la moyenne régionale, mais le permis de construction d'une terrasse de trottoir de la taille d'un espace de stationnement y coûte 2 765 \$. La FCEI recommande fortement à St. John's de revoir son système des permis pour terrasses pour le rendre moins onéreux.</p> <p>À St. John's, les entreprises ne peuvent ni demander ni payer des permis de construction en ligne. La municipalité devrait envisager de passer au numérique, ce qui réduirait la paperasserie et ferait gagner du temps aux propriétaires d'entreprise.</p> <p>St. John's ne propose pas de mécanisme de rétroaction du public permettant de signaler les problèmes administratifs. La FCEI lui recommande d'en instaurer un, pour disposer d'un canal de communication direct avec les propriétaires d'entreprise qui facilitera le repérage et la réduction des sources de paperasserie.</p> <p>St. John's permet aux entreprises de suivre l'avancement d'une demande de permis, mais ne communique pas publiquement le délai de traitement estimé. Elle devrait envisager de communiquer ce délai, pour que les propriétaires d'entreprise puissent s'organiser en conséquence.</p> <p>St. John's a son propre portail des appels d'offres et obtient donc la note maximale pour cet indicateur.</p>
Soutien aux PME	<p>St. John's propose une page Web consacrée aux entreprises qui fournit des coordonnées utiles, ce qui lui vaut la note maximale pour cet indicateur.</p> <p>St. John's n'offre pas de subvention destinée aux entreprises victimes d'actes criminels. La FCEI l'encourage à offrir des subventions à la prévention (caméras, serrures) et à la réparation d'actes criminels.</p> <p>St. John's n'a pas de plan visant à atténuer les impacts des chantiers de construction pour les entreprises. La FCEI l'encourage à s'inspirer de Montréal et de Québec, qui offrent une aide financière directe aux entreprises ayant perdu des revenus par suite de chantiers de construction municipaux.</p>

Annexe C - Méthodologie

Coût d'un permis de terrasse de trottoir

Pour l'indicateur du coût des permis de terrasse de trottoir, nous avons utilisé la formule de calcul de la municipalité, puis attribué au résultat la note de 0, 5 ou 10.

Après quelques recherches, nous avons constaté que la majorité des municipalités établissaient le coût d'un permis en fonction de la superficie utilisée ou du nombre de places de stationnement occupées. Nous avons donc utilisé la superficie d'une place de stationnement (11,89 m² ou 127,98 pi²) lorsqu'il fallait indiquer une superficie, conformément à la méthodologie utilisée dans le *Rapport sur les municipalités de l'Atlantique* de 2023. Soulignons que de nombreuses municipalités intègrent des frais supplémentaires (p. ex., enlèvement d'un parcomètre, d'un lampadaire) au coût du permis. Notre rapport ne tient pas compte de ces coûts, mais si une entreprise avait besoin d'une superficie représentant plus d'une place de stationnement, le coût augmenterait.

Chaque municipalité obtient la note de 0, 5 ou 10, selon que le coût est supérieur, comparable (à 100 \$ près) ou inférieur à la moyenne régionale de 1 067 \$, respectivement. Les municipalités où le coût du permis dépasse de 100 \$ ou plus la moyenne régionale obtiennent la note de 0, celles où le coût se situe à moins de 100 \$ de la moyenne obtiennent la note de 5, et celles où le coût du permis se situe à au moins 100 \$ sous la moyenne ont la note de 10.

Pour la MRCB, il n'y avait aucune information sur le coût, le nombre de documents exigés ou le délai de traitement des demandes de permis de terrasse. La première réponse de la municipalité ne couvrait pas les aspects traités dans ce rapport. La FCEI a tenté une dernière communication le 30 juillet 2024. Au moment de la rédaction du présent rapport, elle n'avait pas eu de réponse.

Notes

Les notes – 10, 5 et 0 – sont présentées dans des tableaux. Pour chaque indicateur, les notes s'accompagnent d'une définition opérationnelle. Nous avons accompagné certains indicateurs de montants en dollars, pour mettre les notes en contexte, et nous avons divisé la somme des notes pour calculer une note globale. Chacun des bulletins indique la note globale de chaque municipalité pour les trois sections de notre analyse.

Une note de 5 a pour but de souligner les efforts déployés par la municipalité vis-à-vis de l'indicateur en question. La FCEI est consciente que dans les provinces de l'Atlantique, les municipalités n'ont pas toutes la même population et ne disposent donc pas de ressources égales. C'est pourquoi elle n'a retenu qu'une municipalité pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour Terre-Neuve-et-Labrador : il aurait été injuste d'inclure la deuxième municipalité en importance de ces provinces, vu leur faible population. Nous avons donc sélectionné les sept plus grandes municipalités de la région, en prenant également en compte les emplacements géographiques.

Sources

Une grande partie des données présentées dans ce rapport proviennent du Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique de 2024 et du Baromètre des affaires du mois de juillet.

- Le Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique a eu lieu du 28 juin au 20 juillet 2023. Le nombre de répondants s'élevait à 238. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 6,35 points de pourcentage, 19 fois sur 20.
- Le sondage Baromètre des affaires a eu lieu du 3 au 15 juillet 2024. Le nombre de répondants s'élevait à 467. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 4,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Références :

1. FCEI, avril 2023, *La semaine de 8 jours : les propriétaires de PME travaillent 59 heures par semaine pour pallier les pénuries de main-d'œuvre*, [La semaine de 8 jours : l'impact des pénuries de main-d'œuvre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME canadiennes \(cfib-fcei.ca/fr\)](https://cfib-fcei.ca/fr/la-semaine-de-8-jours-l-impact-des-penuries-de-main-d-oeuvre-sur-le-nombre-d-heures-travaillees-par-les-proprietaires-de-pme-canadiennes)
2. FCEI, juillet 2024, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, n = 238.
3. FCEI, juillet 2024, Sondage sur la criminalité et la sécurité publique : sondage spécial, n = 1 451.
4. FCEI, juillet 2024, Baromètre des affaires^{MD}, n = 467. [Baromètre des affaires^{MD} \(cfib-fcei.ca/fr\)](https://cfib-fcei.ca/fr/barometre-des-affaires)

À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 PME au Canada. La capacité de recherche de la FCEI est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes. Pour en savoir plus, visitez fcei.ca.

Ressources supplémentaires

Questions ou demandes de données :

recherche@fcei.ca

Toutes les recherches de la FCEI :

fcei.ca/recherche

X :

[@CFIB_FCEI_Stats](https://twitter.com/CFIB_FCEI_Stats)

Auteur



Joseph Falzata

Stagiaire en politiques publiques

Lien : [LinkedIn](#)

